

Québec, le 11 décembre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 novembre dernier, le député de Matane-Matapédia déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant les faits évoqués suivants :

- **CONSIDÉRANT QUE** la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette a pour objet la défense des intérêts sociaux, économiques et politiques de ses membres;
- **CONSIDÉRANT QUE** le 2 juillet 2013, le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé la création d'un Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec pour « analyser le fonctionnement global du système préhospitalier au Québec dans le contexte du vieillissement de la population et des demandes récurrentes d'ajouts de services ambulanciers partout au Québec »;
- **CONSIDÉRANT QUE** le Comité national a produit un rapport en juin 2014 intitulé Services préhospitaliers : Urgence d'agir;
- **CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux refuse toujours de donner accès à ce rapport;
- **CONSIDÉRANT QUE** ce rapport présente un intérêt majeur pour les membres de la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette puisqu'il porte directement sur leur environnement de travail.

... 2

En résumé, la Fraternité des paramédics de La Mitis-Rimouski-Neigette demande au ministère de la Santé et des Services sociaux de rendre public le rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence au Québec.

Je vous confirme que le rapport du Comité national sur les services préhospitaliers d'urgence a été rendu public le 21 novembre 2014.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 14-MS-02931-01